

COMMUNE DE CERONS

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

PLAN LOCAL D'URBANISME

ELEMENTS DU PATRIMOINE A PROTEGER

PLU DE LA COMMUNE DE CERONS ELEMENTS DU PATRIMOINE A PROTEGER	
Arrêté le	Approuvé le
24/08/2015	
Signature et cachet de la Mairie	

PETIT PATRIMOINE LIE A L'EAU
A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L151-19

★ Eléments du patrimoine à protéger - EPP - liés à leau

N°	NATURE
1	Lavoir de Saint Martin
2	Lavoir de Barthe
3	Ecluse du ruisseau du Saint Cricq
4	Lavoir de Saint Cricq
5	Ancien moulin du Saint Cricq
6	Lavoir de Couleleyre
7	Tour de l'ancien moulin
8	Pont sur le ruisseau du Seuil
21 à 33	Puits et fontaines

PATRIMOINE BATI ET PATRIMOINE LIE AUX VIGNES
A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L151-19

★ Eléments du patrimoine à protéger - EPP - liés à la vigne

N°	NATURE
9	Château de Cérons
10	Château
11	Château du Grand Enclos
12	Ancienne tour du château de l'Avocat
13	Château du Saint Cricq
14	Château de Lepiney
15	Tour de l'ancien moulin
16	Halle de la fin du XIXe siècle
17	Château du Seuil

— Murs traditionnels de pierre lies aux enclos viticoles

PATRIMOINE PAYSAGER
A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L151-23

★ Eléments du patrimoine à protéger - EPP - liés à la végétation

N°	NATURE
18	Marronnier remarquable à Expert
19	Marrimier remarquable place Charles de Gaulle
20	Conifère remarquable à Peyroutène

— Alignement remarquable de platanes le long de la RD 30

BATIMENT ADMIS A CHANGER DE DESTINATION

⬡ Bâtiment admis à changer de destination (L.151-11)